

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CUEILLETES DE LANDECY DU 15 mars 2017

Présents : 45 cueilleurs et 7 jardiniers et membres du comité (Reto, Jacques, Patrice, Catalina, Julien, Alfi, Mireille)

Excusés : 16 membres

Présentation des jardiniers 2017

Cette fois, c'est officiel, **Patrice Berclaz** a signé le bail et devient l'agriculteur de la Ferme de Fémé (dont les Cueillettes font partie). C'est lui qui fait le plan de culture pour les Cueillettes et supervise la bonne marche du jardin.

Cette année il est secondé au jardin par :

Daouda Thiaw qui s'occupera tout particulièrement du jardin des Cueillettes et du suivi sur la saison.

Julien Raemy qui seconde Patrice et se forme sur la ferme.

Catalina Pozo, jardinière et aide à l'administration de la ferme.

Alfi Brungger, jardinier tout-terrain.

Reto Cadotsch, officiellement à la retraite, mais qu'on verra encore aux Cueillettes pour la vigne, sur le terrain pour divers projets (dont le poulailler) et aide à Patrice.

Présentation et élection du comité

Le comité actuel (2016) se compose de :

Jacques Falquet : président

Aurélie Walther : vice-présidente

Mireille Favez : secrétaire

Le poste de vice-président est à repourvoir, Aurélie ayant quitté les Cueillettes de Landecy. Le comité a approché Andrée Roessinger qui s'était montrée intéressée à reprendre le poste.

Le comité suivant est proposé à l'élection :

Jacques Falquet : président

Andrée Roessinger : vice-présidente

Mireille Favez : secrétaire

Le comité est élu à l'unanimité.

Modification de 3 articles des statuts

L'article 2, mentionne le nom de l'agriculteur de Fémé, il faut donc changer le nom avec le nouveau bail.

Nous passons donc de l'ancien statut (*en italique*) au nouveau (souligné).

Art. 2

« Les cueillettes de Landecy » ont comme but de permettre la mise en place et la gestion du fonctionnement d'un jardin collectif de cueillette dans l'exploitation de M. Reto Cadotsch à Landecy. Elle définit l'organisation des cueillettes et met en place un système de communication continu entre les membres et les jardiniers.

Art.2

« Les cueillettes de Landecy » ont comme but de permettre la mise en place et la gestion du fonctionnement d'un jardin collectif de cueillette dans l'exploitation de M. Patrice Berclaz à Landecy. Elle définit l'organisation des cueillettes et met en place un système de communication continu entre les membres et les jardiniers.

L'article 5 était incomplet, nous le complétons de la façon suivante :

Art.5

« Les cueillettes de Landecy » sont fondées pour une durée illimitée. Son siège est celui du secrétariat à

Art.5

« Les cueillettes de Landecy » sont fondées pour une durée illimitée. Son siège est à Genève à l'adresse de son président.

Dans l'article 12, il est spécifié que l'ordre du jour est envoyé par lettre, alors qu'il est envoyé par mail. On ôte simplement le moyen de communiquer l'ordre du jour.

Art.12

L'Assemblée Générale est l'organe décisionnel de l'association « Les cueillettes de Landecy ». Elle est convoquée par le comité, au moins une fois par année, par lettre contenant l'ordre du jour, envoyée à chaque membre, au moins 10 jours à l'avance. A la demande du comité, ou de la moitié des membres inscrits, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée. [etc.]

Art.12

L'Assemblée Générale est l'organe décisionnel de l'association « Les cueillettes de Landecy ». Elle est convoquée par le comité, au moins une fois par année. L'ordre du jour est envoyé à chaque membre, au moins 10 jours à l'avance. A la demande du comité, ou de la moitié des membres inscrits, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée. [etc.]

La modification est votée à l'unanimité.

Présentation des comptes

Les comptes sont présentés par Reto.

Sur le budget des Cueillettes (cotisations), les frais réservés aux salaires occupent 2/3 du montant. Le tiers restant est réservé aux coûts de l'exploitation (plantons, outils, machines...).

Les postes de jardiniers représentent un poste à plein temps à 80% sur l'année. Cela comprend les périodes creuses et les sur-intenses de l'été.

La comptabilité des Cueillettes fait partie de la comptabilité générale de la ferme de Fémé. C'est compliqué d'extraire les frais qui concernent uniquement Cueillettes. Les charges sont partagées avec le reste de la ferme de Fémé. Il y a des forfaits pour : l'amortissement (machines, bâtiments...), le loyer, l'eau et les frais administratifs.

Devant la complexité de la tâche et le temps que cela prend, Jacques émet la proposition de simplifier les comptes.

Cela reviendrait à fonctionner par mandat aux jardiniers. Par exemple, donner un mandat de 1000 Frs pour les produits phyto-sanitaires.

Sur les 10 ans de fonctionnement des Cueillettes, avec le recul, on s'aperçoit qu'il y a un équilibre entre les différents secteurs de frais et qu'il y a très peu de fluctuations.

Les frais seraient répartis en catégories selon l'expérience de ces 10 ans.

Cela revient à dire que le tiers de la cotisation (environ 20.000 Frs actuellement) qui n'est pas pour les salaires est réparti par l'agriculteur (Patrice) en différents secteurs qui deviennent des mandats pour la comptabilité.

Si dans la petite marge qui reste, les jardiniers ne dépensent pas tout pour un mandat, c'est du bénéfice pour eux et en cas de grosses dépenses (devoir replanter, achats de machines, etc.), les frais sont pour la ferme.

Geneviève soulève le fait que de cette façon on a l'impression de perdre le contrôle et la responsabilité des choses en tant qu'association.

Jacques répond qu'à tout moment les cueilleurs ou l'association peuvent demander des informations s'ils en éprouvent le besoin (quels engrais sont utilisés, quels phytosanitaires, etc.).

La cotisation devient un mandat global pour cueillir les légumes.

Le vote pour passer le budget des « non-salaires » en mandat est accepté à l'unanimité (moins deux abstentions).

Les comptes 2016 ont été vérifiés par Christian Hottelier et Miluska Zelenka. Christian lit le rapport des vérificateurs.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Miluska ne se représente pas pour 2017. Nathalie Hürlimann se propose pour la remplacer.

Sont élus à l'unanimité comme vérificateurs de compte : Christian Hottelier et Nathalie Hürlimann.

Merci !

Cotisation 2017

Patrice propose une cotisation à 820 Frs.

Cela représente 10 Frs d'augmentation pour les frais liés au grand tunnel des tomates.

**La cotisation à 820 Frs est acceptée.
Il y a deux abstentions et un non.**

Quelqu'un suggère qu'il serait judicieux de présenter le plan de culture avant de voter la cotisation, ça ferait envie...

Bilan jardin 2016

2016 était une bonne année, malgré un début très humide qui a donné pas mal de frayeurs aux jardiniers qui ont dû replanter beaucoup de légumes.

Patrice explique qu'il était encore en transition et à chercher ses marques entre les Cueillettes et le reste de la ferme. Cela explique en partie que le jardin était peu désherbé. Cela devrait se régler dans l'avenir.

Le grand tunnel est une belle réussite, malgré les aubergines en demi-teinte... Il n'y a pas eu de suivi sur les herbes aromatiques.

Plan de culture 2017

Du côté des légumes et légumes de garde : peu de changement. Patrice a gardé les mêmes commandes.

Les petits fruits vont être progressivement déplacés. Des fraisiers et des framboisiers ont déjà été replantés vers le verger.

Un petit jardin d'aromatiques va être créé vers le petit tunnel. On y trouvera de la sauge, du thym, du romarin, de la menthe, de l'oseille, de l'origan, etc.

Il y a une proposition de planter de l'arroche à la place des épinards, car elle supporte bien la chaleur.

Le verger est peu productif et demande beaucoup de travail.

Cueillettes a récupéré des arbres hautes-tiges du nouveau verger (derrière la maison) qui a dû être déplacé. Ils remplacent les basses-tiges dont les racines ont été mangées par les mulots et qui sont plus fragiles en général.

Les hautes-tiges demandent moins d'entretien et sont moins attaqués par les mulots.

Les arbres ont été taillés, mais n'ont pas reçu de traitement.

L'entretien du verger demande beaucoup de temps et d'énergie pour une récolte relativement maigre. La politique revient à favoriser les variétés résistantes (hautes-tiges) et limiter les interventions.

Mouvement des inscriptions

Sur les 75 parts (entre parts entières et demi-parts), on compte 99 cueilleurs et familles.

Fin 2016, il y a 6 parts à repourvoir qui sont reprises par 7 nouveaux cueilleurs. Cela représente 5 parts et deux demi-parts.

Il reste 7 personnes sur la liste d'attente.

Enquête auprès des cueilleurs

Vient de l'idée de Reto (cf AG 2016) de porter une réflexion sur les Cueillettes et essayer d'identifier des tendances sur l'utilisation du jardin, de la satisfaction et récolter des remarques.

Le délai de réponse est à fin mars.

Avenir du terrain de Landecy

Patrice a signé un bail de 6 ans. Le bail stipule que toutes les constructions doivent être démantelées durant les 6 ans pour que celui-ci soit reconductible.

Pour les Cueillettes, cela ne va pas changer grand-chose. Le jardin restera où il est.

Les plans de construction des nouveaux bâtiments sont en cours. Dans quelques mois, Patrice les déposera pour obtenir une autorisation de construire sur le terrain de l'autre côté de la route de Fémé.

S'il obtient l'autorisation, son bail sera renouvelé pour 12 ans.

Parcelles à cultiver

Les petites parcelles à cultiver resteront sur la même platebande.

Il y a 14 parcelles dont une en jachère.

Les personnes intéressées ou qui désirent arrêter sont priées de se manifester auprès de Mireille.

Règles pour les cueilleurs-jardiniers : pas de produits de synthèse, ôter les chardons et rumex qui poussent sur la parcelle.

Yaskia

Rappel du fonctionnement pour les nouveaux cueilleurs.

Patrice aimerait que les personnes qui utilisent Yaskia lui disent quels produits ils désirent, afin de ne pas avoir trop de perte dans les produits.

Nouveau poulailler

Présentation du projet par Nathalie Hürlimann, trésorière du Poulailler citoyen de Landecy qui s'est monté en association.

Pour le moment, il y a 21 membres. Le projet peut accueillir 24 membres.

Une cotisation annuelle de 300 Frs est demandée pour la nourriture, les frais du poulailler, etc.

Tous les membres participent aux travaux. Un jardinier est défrayé pour les gros travaux.